

L'emploi au sein des différents niveaux d'administration

La proportion de personnel employé aux échelons administratifs infranationaux constitue un indicateur du niveau de décentralisation des administrations publiques. En général, plus les administrations infranationales concentrent une part importante des effectifs, plus cela signifie que des responsabilités en matière de prestation de services publics ont été déléguées aux administrations régionales et locales. S'il est vrai que la décentralisation peut accroître la réactivité des administrations face aux besoins et aux priorités d'ordre local, elle peut aussi entraîner des disparités dans la prestation des services publics au sein d'un même pays.

En 2014, la plupart des pays employaient plus d'agents au niveau infranational qu'au niveau central. Dans les États fédéraux, un tiers environ de l'ensemble des agents publics travaillent à l'échelon central, ce qui est le signe d'un niveau élevé de décentralisation. Dans les États unitaires, la proportion d'agents publics au niveau de l'administration centrale est beaucoup plus variable, puisqu'elle va de moins de 20 % au Japon et en Suède à environ 90 % en Turquie et en Irlande.

Entre 2009 et 2014, le pourcentage d'agents publics employés au niveau central est resté relativement stable, ce qui semble indiquer que, dans les pays où les effectifs d'agents publics ont fait l'objet d'ajustements sur cette période (voir la section 3.1), ces ajustements ont, dans l'ensemble, été opérés de façon équilibrée entre administrations centrale et infranationales. Seule la Hongrie a connu un changement important au cours de cette période : la proportion d'agents publics employés à l'échelon central a bondi de près de 30 points de pourcentage. Cette hausse s'explique par la réorganisation de l'administration publique territoriale ayant eu lieu pendant cette période. L'administration centrale a réorganisé la prestation des services publics dans des domaines clés, notamment dans la santé et l'éducation, afin d'améliorer la qualité de ces services dans les régions pauvres et de l'uniformiser davantage à l'échelle du pays. Pour ce faire, la Hongrie a « recentralisé » la responsabilité de la prestation des services publics qui incombait aux administrations infranationales décentralisées, autrement dit « transféré en amont » cette responsabilité depuis les collectivités locales.

Méthodologie et définitions

Les données ont été rassemblées par l'Organisation internationale du travail (OIT) dans le cadre de sa base de données ILOSTAT. Elles sont fondées sur les définitions du

Système de comptabilité nationale (SCN) et recouvrent l'emploi public à l'échelon central et aux échelons infranationaux. L'administration infranationale englobe les administrations d'États fédérés et les administrations locales, y compris les régions, les provinces et les municipalités. Ensemble, le niveau central et les niveaux infranationaux forment les administrations publiques. Les pays ont également fourni des données sur l'emploi dans les administrations de sécurité sociale, qui font partie des administrations publiques et englobent toutes les unités institutionnelles à l'échelon central, à l'échelon des États fédérés et à l'échelon local dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales. Dans la mesure où les administrations de sécurité sociale relèvent de divers niveaux d'administration, l'emploi dans cette catégorie a été comptabilisé séparément, sauf indication contraire. Cela étant, dans la plupart des pays, à l'exception de la France, du Mexique et de l'Allemagne, les administrations de sécurité sociale emploient un nombre d'agents restreint et représentent un faible pourcentage des effectifs totaux. Les données correspondent au nombre total d'agents employés directement par chacune de ces différentes institutions.

Les pays suivants sont considérés comme des États fédéraux dans la série de données : l'Allemagne, le Canada, l'Espagne (considérée comme un pays quasi fédéral), les États-Unis et la Suisse.

Pour en savoir plus

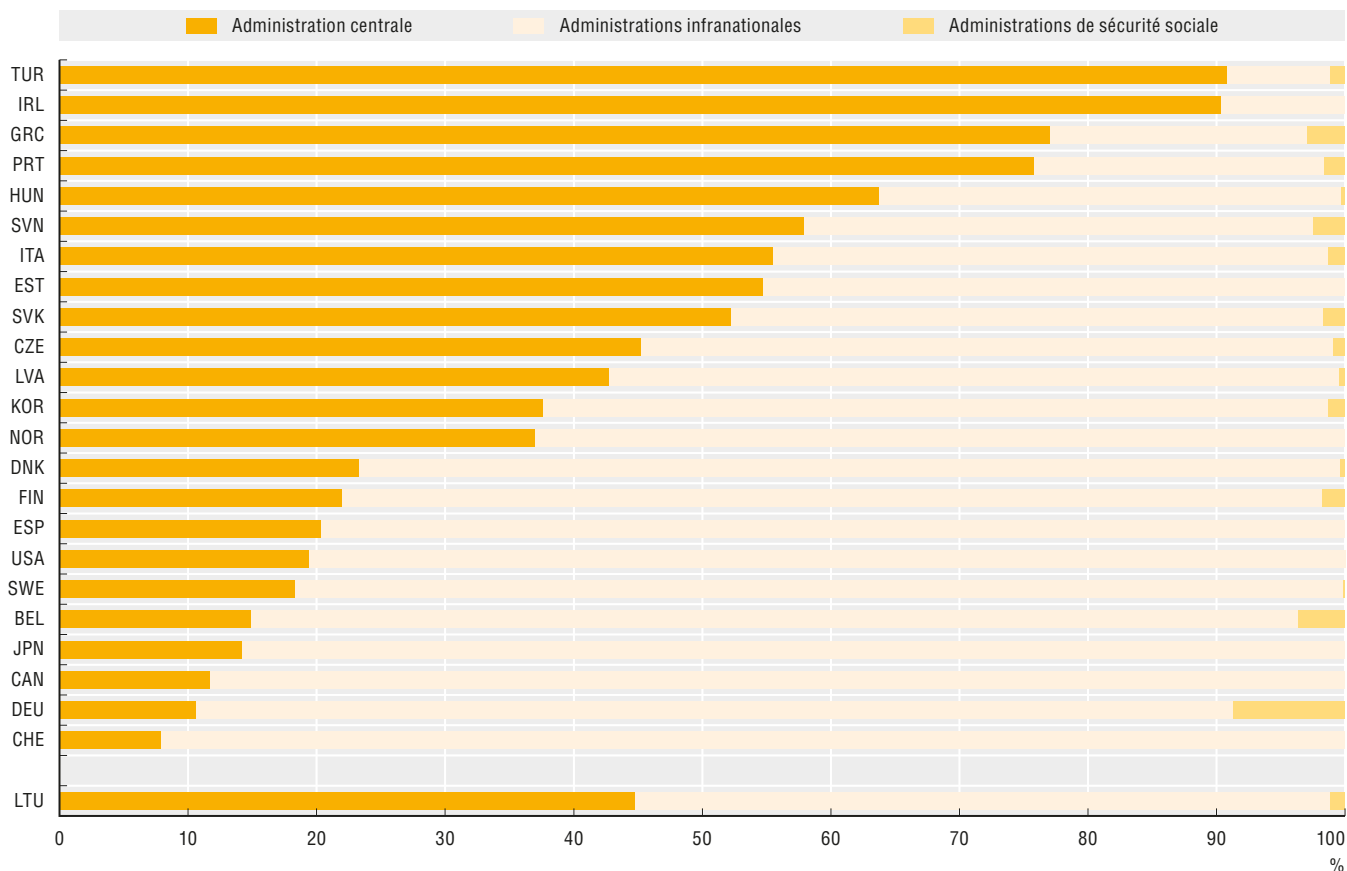
OCDE (2016), *Engaging Public Employees for a High-Performing Civil Service*, Examens de l'OCDE sur la gouvernance publique, Éditions OCDE, Paris.

Notes relatives aux graphiques

Les données relatives au Danemark portent sur 2013 au lieu de 2014. Les données relatives à la Corée portent sur 2015 et non 2014. L'emploi au sein des administrations de sécurité sociale n'est pas différencié (c'est-à-dire qu'il est comptabilisé dans le cadre unique de l'emploi au sein de l'administration centrale ou des administrations infranationales) pour les pays suivants : le Canada, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, l'Irlande, le Japon, la Norvège et la Suisse.

3.3 : les données concernant la Lituanie se rapportent à 2010 et non 2009.

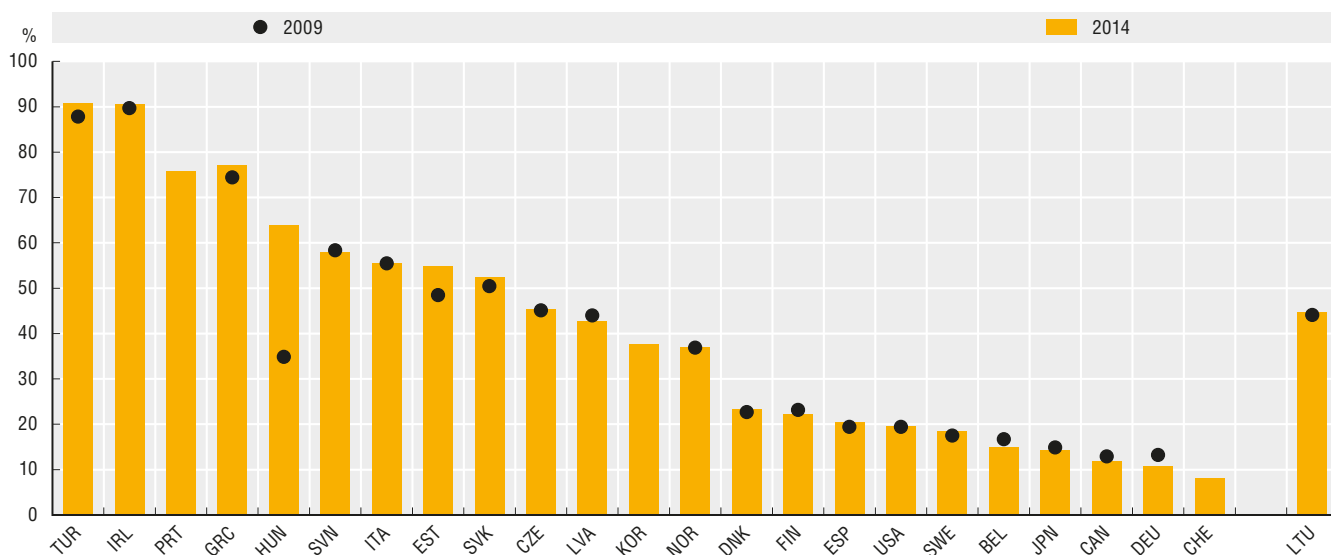
3.3. Répartition de l'emploi public entre les divers niveaux d'administration (2014)



Source : Organisation internationale du travail (OIT), ILOSTAT (base de données), *Emploi public par secteurs et soussecteurs des comptes nationaux*. Les données pour la Corée et le Portugal proviennent des autorités nationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933538014>

3.4. Pourcentage d'agents publics employés au niveau central (2009 et 2014)



Source : Organisation internationale du travail (OIT), ILOSTAT (base de données), *Emploi public par secteurs et soussecteurs des comptes nationaux*. Les données pour la Corée et le Portugal proviennent des autorités nationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933538033>

